

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte rendu de la séance du mardi 17 décembre 2019**

Présents : 23 24 25  
Représentés : 9 8 8  
Absent : 1 1 0

(E. CARENCO, K. STINZY, M. BUNOZ, D. VINCENT, E. IANNUZZI, E. LEFEBVRE, F. CHARVIN jusqu'à la délibération n° 2, J.L. HOCHARD, P. PENDOLA)  
(F. HELIES jusqu'à la délibération n° 3)

- 
- \* Election d'un Secrétaire de séance :**  
Madame Céline VERNAZ est élue à l'unanimité.

---

**Le Conseil Municipal :**

**\* SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

- **par 31 voix pour et 2 contre** (P. PENDOLA, R. RODRIGUEZ) :
  - \* approuve la convention d'avance de trésorerie entre la Ville et la Société Publique Locale de la Savoie dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'éco hameau des Granges ;
- **à l'unanimité :**
  - \* valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés ;
- **à l'unanimité :**
  - \* valide le tableau récapitulatif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de broyeurs de végétaux, et accorde le montant proposé ;
- **à l'unanimité :**
  - \* approuve le recours au mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser la rénovation énergétique de l'école élémentaire Pergaud et du gymnase Coubertin,
  - \* décide d'inscrire aux budgets de l'année 2020 les montants nécessaires au versement des avances de trésorerie à la SPL OSER, mandataire, et autres dépenses que la commune prendra en charge sur l'opération,
  - \* autorise la sollicitation de toutes subventions nécessaires au financement du projet.

**\* SUR PROPOSITION DE ANNE ROUTIN, ADJOINTE :**

- **par 31 voix pour et 2 non part au vote** (B. WILLIGENS, D. CALLEWAERT) :
  - \* décide d'allouer les subventions aux associations motteraines et non motteraines pour l'année 2019.

**\* SUR PROPOSITION DE SYLVIE VUILLERMET, ADJOINTE :**

- **à l'unanimité :**
  - \* approuve les tarifs annuels des services publics municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **par 27 voix pour, 1 contre** (P. PENDOLA) **et 4 abstentions** (C. VALENTINO, J.L. HOCHARD, L. PAYSAN, R. RODRIGUEZ) :
  - \* approuve le Budget Primitif 2020 ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* décide de fixer les taux d'imposition 2020 de la fiscalité directe ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve le principe de non-réaffectation aux communes membres du résultat de fonctionnement de clôture du budget SSIAD cantonal,
- \* approuve le principe de réaffectation aux communes membres du résultat d'investissement de clôture du budget SSIAD cantonal,
- \* approuve la clé de répartition retenue,
- \* approuve la reprise du résultat d'investissement de clôture du budget SSIAD par la Ville de La Motte-Servolex à hauteur de 109 799,72 € ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve le reversement par le budget principal de la Ville au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale du résultat d'investissement de clôture du budget SSIAD cantonal, pour un montant de 109 799,72 € ;

**\* SUR PROPOSITION DE PASCAL MITHIEUX, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- \* fixe les crédits de l'année civile 2020 en faveur des écoles publiques pour les fournitures scolaires, les activités parascolaires et culturelles, et les aides pour les classes de découvertes.

**\* SUR PROPOSITION DE CHRISTIANE BOISSELON, ADJOINTE :**

➤ **à l'unanimité :**

- \* émet un avis favorable aux demandes de dérogations au repos dominical pour l'année 2020.

**\* SUR PROPOSITION DE LAURENT GRILLAUD, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve le projet de convention d'accord préalable entre la commune de La Motte-Servolex, le Département de la Savoie, Grand Chambéry et la société AREA relative aux rétablissements des communications, dans le cadre du projet de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry.

**\* SUR PROPOSITION DE SÉBASTIEN BOLLON, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve l'acquisition gratuite à la copropriété du lotissement la Croix de Barby des parcelles cadastrées section CE n° 44 (pour 394 m<sup>2</sup>) et n° 105 (pour 342 m<sup>2</sup>) ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve l'acquisition à l'indivision De Morand de Confignon de la parcelle cadastrée section BD n° 33 d'une superficie de 6 455 m<sup>2</sup>, conformément au droit de préférence autorisé par les articles L 331-24 et suivants du Code forestier, pour un montant de 12 910 €.

**\* SUR PROPOSITION DE HÉLÈNE JACQUEMIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE:**

➤ **à l'unanimité :**

- \* valide l'engagement de la commune à porter les fiches actions et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur bonne réalisation, en qualité de maître d'ouvrage du dispositif,
- \* autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et/ou du Département de la Savoie pour la réalisation des actions prévues au Contrat Vert et Bleu du bassin versant du Lac du Bourget ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve le renouvellement de la convention « Refuge LPO » pour la période 2020-2024.

**\* SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER MUNICIPAL:**

**➤ à l'unanimité :**

\* approuve l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le CDG73, qui fixe la contribution financière annuelle à 0,50 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice, à verser au CDG73 au titre de l'année 2020 ;

**➤ à l'unanimité :**

\* autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents vacataires et à les rémunérer.

Fait à La Motte-Servolex,  
le 18 décembre 2019

**Le Maire**



**Luc BERTHOUD**